

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Anne HENRY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Nathalie LAURENT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, M. Patrice PRETOT, Mme Isabelle GAINET, Mme Christina MARCHAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, Mme Laurence JACQUIER, M. Ghislain VICAIRE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. David HUMBERT

Membres absents et excusés :

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : M. David HUMBERT

ORDRE DU JOUR :

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'Adjoints**
- **Election des Adjoints**
- **Charte de l'élu local**
- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Education 20000**
- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL)**

M. Maxime GROSHENRY, en tant que maire sortant, procède à l'appel des Conseillers Municipaux de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS :

- M. Maxime GROSHENRY
- Mme Anne HENRY
- M. Nicolas DEMOLY
- Mme Nathalie LAURENT
- M. Christophe FAIVRE-PIERRET
- Mme Isabelle LEFEBVRE
- M. Michel DARTEVEL
- Mme Mireille PICARD
- M. Patrice PRETOT
- Mme Isabelle GAINET
- M. David BOILLIN
- Mme Christina MARCHAND
- M. Pierre CLAUSSE
- Mme Laurence JACQUIER
- M. Ghislain VICAIRE
- Mme Corinne BERTRAND
- M. Emmanuel LACOMBE
- Mme Bénédicte CHARITE
- M. David HUMBERT

ELECTION DU MAIRE

M. Michel DARTEVEL, en tant que doyen, procède à l'élection du nouveau maire. M. David HUMBERT est nommé secrétaire de séance et Mme Laurence JACQUIER, Mme Corinne BERTRAND et M. Ghislain VICAIRE sont nommés assesseurs.

M. Maxime GROSHENRY est le seul candidat déclaré au poste de maire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : **18 voix pour M. Maxime GROSHENRY et 1 bulletin blanc.**

M. Maxime GROSHENRY est élu Maire de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire, M. Maxime GROSHENRY, propose au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints soit de cinq (5) correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : 19 voix pour.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la désignation des 5 adjoints se fait par liste, dispositif réglementaire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Il propose la liste suivante :

- ✓ **1^{er} Adjoint :** M. Nicolas DEMOLY
- ✓ **2^{ème} Adjoint :** Mme Isabelle LEFEBVRE
- ✓ **3^{ème} Adjoint :** M. Christophe FAIVRE-PIERRET
- ✓ **4^{ème} Adjoint :** Mme Anne HENRY
- ✓ **5^{ème} Adjoint :** M. Patrice PRETOT

Il n'y a pas d'autre liste déclarée.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : **19 voix pour la liste.**

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire doit donner lecture de la charte de l'élue local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Chaque conseiller, ayant reçu une copie de cette charte, est invité à en signer un exemplaire qui sera gardé en mairie avec le dossier de ces élections.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal des termes de l'arrêté préfectoral n° 25-2018-08-13-001 du 13/08/2018 portant modifications statutaires du Syndicat Intercommunal Education 2000 composé par les communes de TARCENAY-FOUCHERANS et TREPOT.

Au terme de l'article 4 des statuts, il est stipulé :

« Chaque commune est représenté au sein du comité syndical par deux (2) délégués et au surplus par un (1) délégué par tranche de deux cent cinquante (250) habitants. »

En conséquence, la commune de TARCENAY-FOUCHERANS se voit attribuer huit (8) délégués (deux (2) à titre principal et six (6) par tranche de deux cent cinquante (250) habitants).

Il convient de désigner un délégué suppléant qui siègera avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour connaître les candidats Titulaires et le Suppléant :

Titulaires :

- Mme Anne HENRY
- M. Patrice PRETOT
- Mme Christina MARCHAND
- Mme Nathalie LAURENT
- Mme Corinne BERTRAND
- M. Pierre CLAUSSE
- M. Ghislain VICAIRE
- Mme Isabelle GAINET

Suppléant :

- M. Maxime GROSHENRY

Après avoir procédé par vote à bulletin secret, ces candidats – titulaires et suppléants - sont tous élus avec 18 voix pour et 1 bulletin blanc.

La présente sera portée à la connaissance du Président du Syndicat Intercommunal Education 2000.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE LOUE (SIEHL)

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de TARCENAY-FOUCHERANS adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue pour la compétence **Eau Potable**.

Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du SIEHL au nombre de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (pour les communes de 1 500 à 1 999 habitants – population totale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Titulaires :

- M. Ghislain VICAIRE
- M. David HUMBERT
- M. Michel DARTEVEL
- M. Maxime GROSHENRY

Délégués suppléants :

- Mme Isabelle LEFEBVRE
- M. Nicolas DEMOLY
- M. Patrice PRETOT
- M. Christophe FAIVRE-PIERRET

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire mais ils figurent sur deux listes distinctes lors du scrutin.

Les citoyens utilisent un seul bulletin de vote mentionnant une liste de candidats aux élections municipales, ainsi que la liste de candidats au mandat de conseillers communautaires qui lui est liée.

Ainsi pour la commune de TARCENAY-FOUCHERANS, la liste des conseillers municipaux et communautaires est la suivante :

N°	NOM PRENOM	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
1	GROSHENRY Maxime	X	X
2	HENRY Anne	X	
3	DEMOLY Nicolas	X	
4	LAURENT Nathalie	X	X
5	FAIVRE-PIERRET Christophe	X	X
6	LEFEBVRE Isabelle	X	
7	DARTEVEL Michel	X	
8	PICARD Mireille	X	X
9	PRETOT Patrice	X	X
10	GAINET Isabelle	X	
11	BOILLIN David	X	
12	MARCHAND Christina	X	
13	CLAUSSE Pierre	X	
14	JACQUIER Laurence	X	
15	VICAIRE Ghislain	X	
16	BERTRAND Corinne	X	
17	LACOMBE Emmanuel	X	
18	CHARITE Bénédicte	X	

19	HUMBERT David	X	
----	---------------	---	--

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES : NOMBRE ET ELECTION

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20, L 2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de Conseillers Municipaux Délégués à deux (2) et il propose de désigner les conseillers suivants comme conseillers municipaux délégués :

- M. Michel DARTEVEL (délégation : accompagnement et gestion des agents techniques – entretien de la commune)
- M. David BOILLIN (délégation : aménagement de la voirie – hors compétence de la Communauté de Communes)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le nombre de conseillers municipaux avec délégation à deux (2)
- de désigner M. DARTEVEL et M. BOILLIN comme conseillers municipaux avec délégation.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2020-05-01	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Education 2000
2020-05-02	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL)
2020-05-03	Election du Maire
2020-05-04	Détermination du nombre d'adjoints
2020-05-05	Election des Adjoints
2020-05-06	Election des délégués communautaires
2020-05-07	Conseillers Municipaux Délégués : nombre et élection

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	

DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.